

LES PERSONNES MORALES CONFRONTÉES AUX PROCÉDURES COLLECTIVES

Copropriétés Sociétés

GIE

Associations

Liquidation

Sauvegarde

Redressement

Vendredi 11 octobre 2024

Université Toulouse Capitole

Manufacture des Tabacs

21 allée de Brienne

Auditorium MS 001



Association des Juristes
de la Défaillance Économique



PROGRAMME DE LA MATINEE

8h30 : Accueil des participants

8h45 : Corinne Mascala, Professeur à l'Université Toulouse Capitole, directrice du Centre de droit des affaires

8h55 : Corinne Saint-Alary-Houin, présidente de l'AJDE, Professeur émérite de l'Université Toulouse Capitole

9h00-9h30 : Introduction par Francine Macorig-Venier, Professeur à l'Université Toulouse Capitole, Responsable du CREDIF, Nadège Jullian, Professeur à l'Université Toulouse Capitole, co-responsable du GROG, directrices scientifiques

1- La situation générale des personnes morales confrontées aux procédures collectives

1er thème : L'existence d'une personne morale dans la procédure collective

Présidence : Jocelyne Vallansan, Magistrat honoraire

1°) La représentation de la personne morale envisagée isolément

9h40-10h00 : M. Benjamin Ferrari, Maître de conférences à l'Université Côte d'Azur

2°) La personne morale envisagée au sein d'un groupe

10h-10h20 : Irina Parachkévova-Racine, Professeur, à l'Université Côte d'Azur

10h20-10h30 : Aspects européens, Eugénie Fabriès-Lécéa, Maître de conférences à l'Université Toulouse Capitole, titulaire de la chaire EURINS

Discussion et pause

2e thème : Le destin de la personne morale en procédure collective

Présidence : Françoise Pérochon, Professeur émérite de la Faculté de droit de Montpellier

1°) La restructuration de la personne morale

11h-11h30 : Marie-Hélène Monsérié-Bon, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas et Jean-Baptiste Barbiéri, Professeur à l'Université Toulouse Capitole

2°) La disparition de la personne morale

11h30-11h50 : Gérard Jazottes, Professeur à l'Université Toulouse Capitole
Maitre Valérie Nouvel, Avocate au barreau de Toulouse

11h50-12h00 : Grand témoin : M. Philippe Dedieu, Président du Tribunal de commerce de Toulouse

Discussion

PROGRAMME DE L'APRES-MIDI

2- La situation particulière de certaines personnes morales confrontées aux procédures collectives

1er thème : L'adaptation des procédures collectives à certaines personnes morales à caractère personnel

Présidence : Bernard Saintourens, Professeur émérite de l'Université de Bordeaux

1°) Les associations en difficulté

14h-14h20 : Jean-Christophe Pagnucco, Professeur à l'Université de Caen

2°) Sociétés civiles, sociétés en nom collectif et GIE en difficulté

14h20-14h40 : Maud Laroche, Professeur à l'Université de Paris Nanterre

14h40-15h00 : Le regard des praticiens : Béatrice Amizet, mandataire judiciaire et Emilie Garreau, docteur en droit

Discussion et pause

2e thème : Le régime autonome des syndicats de copropriétaires en difficulté

Présidence : Corinne Saint-Alary-Houin, Professeur émérite de l'Université Toulouse Capitole

1°) Les moyens du redressement de la copropriété

15h45-16h20 : Karl Lafaurie, Professeur à l'Université de Limoges

Me Luc Fourquié, administrateur judiciaire et Me Florence Gracié-Dedieu, Avocat au barreau de Toulouse

2°) L'action publique pour le redressement des copropriétés dégradées

16h20-16h50 : L'expérience de la Métropole de Toulouse, Aurélie Sebot, cheffe de projet Plan Initiatives copropriété

16h50-17h30 : **Discussion**

Clôture du colloque

THEMATIQUE

Si la situation des personnes physiques en droit des entreprises en difficulté a récemment été au cœur de l'actualité, celle des personnes morales n'est pas moins dénuée d'intérêt, d'autant que son approche est délicate et très riche en raison de la diversité des personnes morales de droit privé : sociétés commerciales ou civiles, GIE, associations....

Ainsi, au-delà des règles générales qui s'appliquent aux personnes morales de droit privé, confrontées aux procédures collectives, telles celles qui gouvernent leur représentation ou leur place au sein d'un groupe ou en encore leur restructuration (notamment par le recours aux classes de parties affectées) et leur disparition, d'autres règles révèlent une adaptation du droit des entreprises en difficulté à certaines personnes morales à caractère personnel, tandis que des règles totalement spéciales, récemment enrichies, ont été forgées pour les syndicats de copropriétaires qui échappent aux procédures collectives.

Le présent colloque qui réunit universitaires et praticiens a pour objectif de se pencher sur les questions, parfois fort techniques, intéressant tant la situation générale des personnes morales que la situation particulière de certaines d'entre elles.

RESPONSABLES SCIENTIFIQUES

Francine Macorig-Venier et Nadège Jullian

Professeurs à l'Université Toulouse Capitole, Centre de Droit des Affaires

INSCRIPTION (Modalités & tarifs)

- Inscriptions en ligne : <https://cda.ut-capitole.fr>

- **Tarifs*** :

Personnels d'un organisme public et Professionnels du secteur privé : 100 euros TTC

Personnels d'un organisme partenaire : 75 euros TTC

Personnels UT1, Enseignants, Membres AJDE, Etudiants : Gratuit

Cocktail déjeunatoire (par personne) : 28 euros TTC

*** Ces frais sont à régler par carte bancaire : adeline-marie.saint-amand@ut-capitole.fr pour obtenir le lien de paiement**

INFORMATIONS PRATIQUES

Contact CDA : Adeline Saint-Amand

Bureau MS210. Tél. 05 61 12 87 47 - Mail : adeline-marie.saint-amand@ut-capitole.fr

Colloque éligible au titre de la formation continue des avocats